

MISSION MÉCÉNAT
ET PARTENARIATS
DE LA VILLE DE BLOIS

ACCOMPAGNONS
VOTRE ENGAGEMENT

2023



GUIDE
DU MÉCÉNAT



SOM- MAI RE

- 04 ► PRÉAMBULE
- 05 ► QU'EST-CE QUE LE MÉCÉNAT ?
- 06 ► A QUI S'ADRESSE LE MÉCÉNAT ?
- 07 ► POURQUOI S'ENGAGER À NOS CÔTÉS ?
- 08 ► QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX ?
- 10 ► AVEZ-VOUS PENSÉ AU PARRAINAGE (SPONSORING) ?
- 11 ► QUELS REMERCIEMENTS POUR VOTRE DON ?
- 12 ► COMMENT DEVENIR MÉCÈNE DE NOTRE VILLE ?
- 13 ► ACCOMPAGNER VOTRE ENGAGEMENT
- 14 ► TÉMOIGNAGES

“**SEULS,
NOUS POUVONS
FAIRE SI PEU ;
ENSEMBLE
NOUS POUVONS
FAIRE TELLEMENT.**”

*Helen Keller, autrice, conférencière
et militante politique sourdaveugle américaine*



► Ce guide pratique s'adresse aux acteurs économiques privés (entreprises, particuliers, associations...), novices ou confirmés, qui souhaitent s'engager dans une démarche de mécénat auprès de la Ville de Blois. Il vise à donner des repères utiles en abordant de manière simple et concrète les éléments-clés de sa mise en œuvre pour soutenir les projets d'intérêt général de la collectivité. Alors, devenez mécènes ! ◀

PRÉAMBULE

► Depuis plusieurs années, Blois poursuit sa métamorphose. Située sur l'axe ligérien au cœur du Val de Loire, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, Blois dispose de nombreux atouts patrimoniaux, culturels, sportifs et touristiques remarquables qui font la richesse de son territoire et participent à renforcer son attractivité.

En 2019, la Ville de Blois s'est engagée dans une démarche proactive et ambitieuse de mécénat. Cette démarche collective vise à associer davantage les acteurs privés à la dynamique du territoire sur des projets d'intérêt général et à renforcer le lien entre les entreprises, les habitants et leur cité.

A Blois, le mécénat s'inscrit dans le sillage d'un long héritage de bienfaiteurs. Des personnalités emblématiques de la Renaissance comme François I^{er}, surnommé le « roi mécène » ou Gaston d'Orléans, prince mécène, passionné d'art, de culture et de botanique ou bien encore, Catherine de Médicis qui était considérée comme l'une des plus grandes mécènes du XVI^e siècle, ont contribué déjà à leur époque au rayonnement de Blois.

Aujourd'hui, pour les entreprises, il s'agit de

devenir acteur du développement territorial en soutenant des projets porteurs de sens et renforcer leur ancrage local. Pour la collectivité, inciter les acteurs économiques privés à s'engager à ses côtés, c'est permettre d'accélérer les projets. Avant toutes préoccupations financières, le mécénat est surtout l'occasion pour l'entreprise de traduire concrètement son engagement éthique au profit du développement d'actions culturelles, événementielles et sociétales au profit des Bloisais-es.

Notre volonté collective est de réunir nos forces et compétences respectives au bénéfice du bien commun, chacun à la mesure de ses moyens. Qu'il s'agisse de mécénat ou de parrainage, de nombreux partenaires ont déjà fait le choix de marquer leur attachement à notre ville et de devenir acteurs de la vie locale pour tisser avec Blois des liens sincères, enrichissants et durables.

Merci de votre engagement.

Marc GRICOURT

Maire de Blois
1^{er} Vice-président
de la Région Centre-Val de Loire



QU'EST-CE QUE LE MÉCÉNAT ?

► Le mécénat est un « soutien matériel, apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (loi Aillagon du 1^{er} août 2003 relative au mécénat).

3 FORMES DE MÉCÉNAT

Le soutien de votre entreprise auprès de la collectivité peut prendre différentes formes :

► Le mécénat financier :

l'entreprise apporte un don en numéraire à la Ville de Blois pour soutenir un projet de son choix (par chèque ou virement). C'est la façon la plus courante de faire du mécénat.

► Le mécénat de compétences :

l'entreprise met à la disposition de la Ville de Blois un ou plusieurs salariés afin de réaliser une action à titre gracieux pendant leur temps de travail (savoir-faire, compétence).

► Le mécénat en nature :

l'entreprise fait un don à la Ville de Blois de biens ou met à disposition du matériel utile à la réalisation d'un projet.



► QUI ÉTAIT MÉCÈNE ?

Caius Mæcenas, dit Mécène (69 av. J-C - 8 av. J-C) est un chevalier romain, ami personnel de l'empereur Auguste. Il consacra sa fortune et son influence à promouvoir les arts et les lettres. Virgile, Horace et Properce le firent passer à la postérité en lui rendant hommage et pour le remercier des bienfaits qu'il leur avait donnés.

En 1526, le mot mécène devient un nom commun désignant une personne qui protège les écrivains, les artistes, les savants, en particulier par le biais d'un soutien financier.

▶ A QUI S'ADRESSE LE MÉCÉNAT ?

▶ Le mécénat de la Ville de Blois s'adresse :

- ▷ aux acteurs économiques, quelle que soit leur taille ou leur domaine d'activité : TPE, PME, filiales de grands groupes, artisans, commerçants, ETI, groupements d'entreprises, etc.
- ▷ aux structures dédiées au mécénat : club d'entreprises, fonds de dotation, fondations, associations
- ▷ aux particuliers

▷ 5 DOMAINES CIBLÉS PAR LA VILLE DE BLOIS :

▶ La Ville de Blois a choisi de rechercher du mécénat dans des domaines diversifiés et ne pas se focaliser sur un domaine particulier car cette diversité fait écho non seulement aux attentes et aux besoins des habitants mais aussi aux préoccupations des donateurs.

- ▷ Culture et Patrimoine
- ▷ Éducation
- ▷ Social
- ▷ Environnement
- ▷ Sport et santé

▷ LE MÉCÉNAT EN QUELQUES CHIFFRES

72%

des Français adhèrent à l'idée du mécénat comme soutien complémentaire à l'action des collectivités publiques pour des projets d'intérêt général

84%

des Français ont une bonne opinion des entreprises mécènes et

18%

une très bonne opinion

LES ENTREPRISES MÉCÈNES PRIVILÉGIENT DES DONS AU NIVEAU



Local ou régional



National



International

76%

36%

12%

Sources : Admical - Baromètre du mécénat d'entreprise en France 2022

▶ POURQUOI S'ENGAGER À NOS CÔTÉS ?

▶ La démarche de la Ville de Blois est de faire partager et co-construire ses projets d'intérêt général, avec le soutien d'acteurs économiques, à travers de nouveaux liens ou de nouvelles formes de partenariats.

▷ LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ SONT :

- ▷ renforcer le lien et la participation des acteurs privés à la vie et au dynamisme de la cité.
- ▷ favoriser et cultiver une culture du mécénat sur le territoire.
- ▷ fédérer les mécènes autour des projets d'intérêt général et de valeurs communes.
- ▷ compléter la capacité d'investissement de la collectivité et accélérer les projets.
- ▷ accompagner les entreprises dans leur démarche de mécénat et de parrainage, qu'elle soit récente ou historique, systématique ou occasionnelle.

Cette démarche est, pour la Ville et ses partenaires, un formidable levier de mobilisation citoyenne, une vraie valeur ajoutée pour démultiplier la capacité d'agir. Votre engagement peut s'illustrer de différentes manières (soutien à un événement, à un projet, à une acquisition d'œuvre, à une restauration, etc.).

5 RAISONS DE REJOINDRE LE CERCLE DES MÉCÈNES



- 1 ▶ Vous affirmez votre engagement pour l'intérêt général
- 2 ▶ Vous contribuez à renforcer l'attractivité du territoire et le rayonnement de Blois
- 3 ▶ Vous inscrivez le mécénat dans votre stratégie RSE
- 4 ▶ Vous exprimez les valeurs et le sens de votre entreprise auprès de vos collaborateurs, de vos clients et du grand public
- 5 ▶ Vous vous inscrivez dans une relation durable avec les acteurs du territoire en intégrant le réseau des entreprises partenaires de la Ville de Blois

▶ QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX ?

En devenant mécène de la Ville de Blois, vous bénéficiez d'un cadre fiscal très incitatif parmi les plus avantageux au monde (article 200 et 238 bis du Code général des impôts).

▶ POUR LES ENTREPRISES : 60 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT

▶ Crédit d'impôts sur l'Impôt sur les Sociétés (IS) à hauteur de 60 % du montant du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

▶ Pour les TPE et PME, une disposition spéciale a été mise en place en 2019 : la limite n'est plus de 0,5% du chiffre d'affaires, elle est devenue forfaitaire et le plafond alternatif est passé à 20 000 euros.

EXEMPLE :

Une entreprise souhaite devenir mécène de la Ville de Blois. Elle décide d'effectuer un don de **5 000 €** :

▶ **DÉDUCTION FISCALE** de l'Impôt sur les Sociétés : **3 000 €**

▶ **COÛT RÉSIDUEL DU DON** : 5 000 € - 4 250 € = **750 €**

60%

25%

15%

▶ **CONTREPARTIES** : **1 250 €** (25 % maximum du montant du don)



▶ POUR LES PARTICULIERS : 66 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT

▶ Crédit d'impôts sur l'Impôt sur le Revenu (IR) à hauteur de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

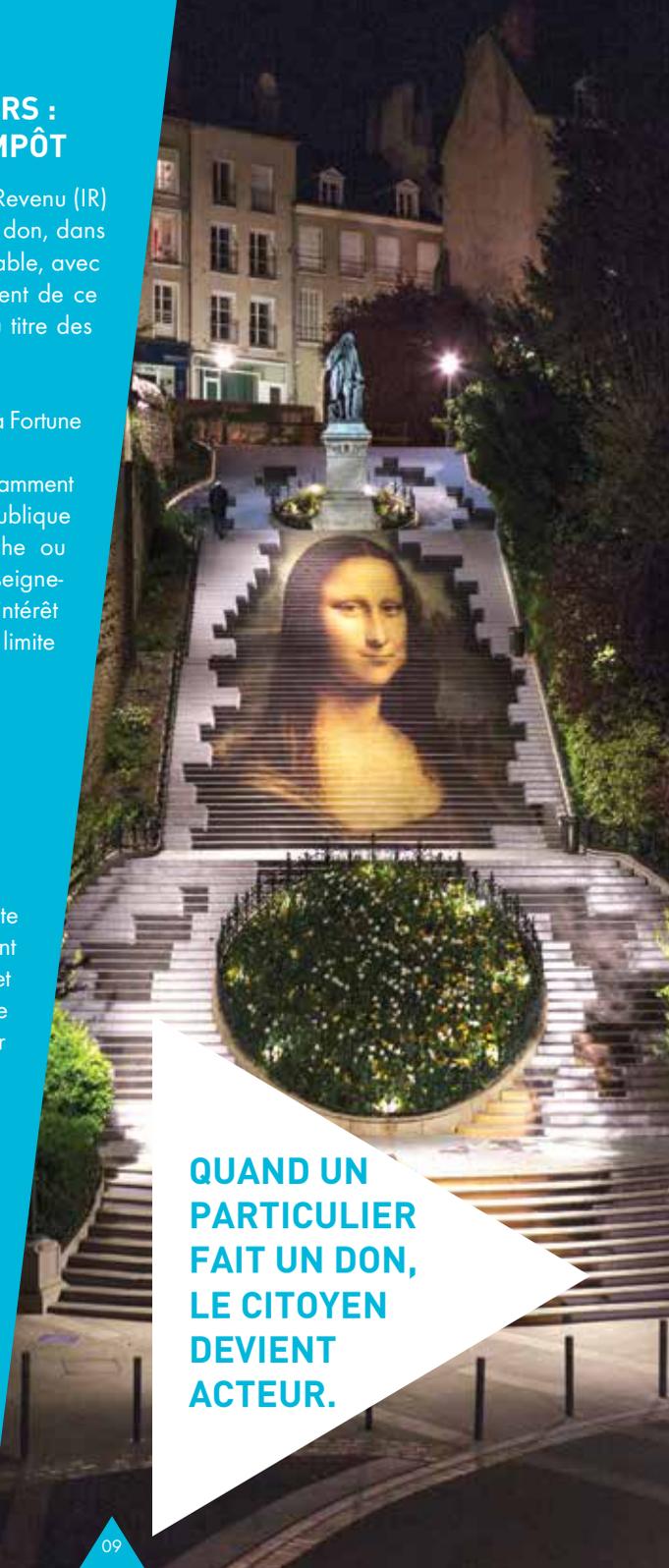
▶ Pour les redevables de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : 75 % des dons effectués au profit notamment des fondations reconnues d'utilité publique et des établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif, dans la limite annuelle de 50 000 €.

▶ VOUS POUVEZ ÉGALEMENT SOUTENIR LA VILLE DE BLOIS PAR D'AUTRES MOYENS :

▶ La **donation** d'un bien est un acte notarié qui prend effet immédiatement et de manière définitive. Il vous permet de bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % de la valeur du don sur l'impôt sur le revenu. La donation est également exonérée de droits de mutation.

▶ Le **legs** d'un bien se fait par testament. A la différence de la donation, la transmission du bien n'est pas immédiate et n'intervient qu'au décès du donateur.

QUAND UN PARTICULIER FAIT UN DON, LE CITOYEN DEVIENT ACTEUR.



▲ AVEZ-VOUS PENSÉ AU PARRAINAGE (SPONSORING) ?

► Le parrainage est « une opération commerciale par laquelle l'entreprise octroie un soutien matériel ou financier visant à promouvoir son image et donc à percevoir un bénéfice direct et proportionné sur ses activités marchandes » (article 38.7 du Code général des impôts).

▷ UNE AUTRE DÉMARCHE, UNE AUTRE FINALITÉ POUR GAGNER EN VISIBILITÉ !

► Si le mécénat est un don, le parrainage est un achat de service publicitaire. Il ne peut en conséquence, contrairement au mécénat, bénéficier de défiscalisation sur l'Impôt sur les Sociétés (IS).

Les dépenses de parrainage sont assimilées à des dépenses de nature publicitaire et sont ainsi traitées comme des frais généraux.

▷ LE PARRAINAGE SE DISTINGUE DU MÉCÉNAT MAIS PRÉSENTE ÉGALEMENT DES AVANTAGES

► A la différence du mécénat, les contreparties ne sont donc pas limitées à 25 % du montant du don, elles sont valorisées à 100 %. Ces contreparties sont identiques à celles des mécènes. Le parrainage permet de bé-

néficier de contreparties le plus souvent sous forme publicitaire : affichages, communiqué de presse, relais sur les réseaux sociaux, présence sur l'événement, supports et banderoles publicitaires, stand promotionnel...



▲ QUELS REMERCIEMENTS POUR VOTRE DON ?

► Bien que le mécénat soit un acte philanthropique et désintéressé, la Ville de Blois s'engage à remercier les mécènes via des contreparties en fonction du montant du don. Les contreparties accordées à l'entreprise mécène sont limitées (au maximum 25 % du don). Pour les particuliers, la valeur de ces contreparties est symbolique et doit demeurer dans la limite forfaitaire de 73 € (montant fixé par l'administration fiscale).

Au-delà du mécanisme de déduction fiscale attractif, vos avantages sont les suivants (liste non exhaustive) :

▷ BÉNÉFICIEZ D'UNE VISIBILITÉ À 360° :

- ▷ mention sur les supports de communication de la collectivité (logo, nom de l'entreprise).
- ▷ affiches, flyers, Blois Mag.
- ▷ signature publique de convention.
- ▷ citation lors des discours.
- ▷ plaque inaugurale, panneau du projet soutenu.
- ▷ mention sur les supports de communication numériques (sites internet et réseaux sociaux, vidéos).
- ▷ communiqué et conférence de presse.

▷ FÉDÉREZ VOS SALARIÉS ET FIDÉLISEZ VOS CLIENTS :

- ▷ mise en réseau avec les autres mécènes et partenaires de la Ville de Blois lors de temps forts (Cercle des mécènes).
- ▷ organisation de visites privées tout au long de l'année.
- ▷ inauguration.

▷ VIVEZ DES MOMENTS PRIVILÉGIÉS ET PARTAGEZ CES MOMENTS :

- ▷ organisez votre événement de relations publiques au sein d'espaces de prestige (Château royal de Blois, Terrasses du Foix, Maison de la magie, Halle aux grains...).
- ▷ profitez d'invitations privilégiées à des événements exceptionnels.



COMMENT DEVENIR MÉCÈNE DE NOTRE VILLE ?

► En ouvrant ses projets à des partenaires privés, la Ville de Blois souhaite créer une culture du mécénat qui rassemble les acteurs (entreprises et citoyens) autour de projets fédérateurs, pour développer une dynamique visant à renforcer l'attractivité du territoire.

► UNE DÉMARCHE SIMPLE, RAPIDE ET TRANSPARENTE : MODE D'EMPLOI



ACCOMPAGNER VOTRE ENGAGEMENT

► Comme une quarantaine de villes en France, la Ville de Blois a créé une mission mécénat et partenariats dédiée pour vous accompagner tout au long de votre démarche de mécénat ou de parrainage.

Un chef de projet est à votre écoute pour élaborer des partenariats sur-mesure, adaptés à vos attentes et aux besoins du projet. Cet interlocuteur, référent au sein de la collectivité, coordonne la politique de mécénat et de partenariats pour les différents projets éligibles et assure ainsi le lien entre le donateur, les services concernés et les élus.

Toutes les entreprises peuvent faire du mécénat. Il n'y a ni taille ni budget minimum. **La collectivité s'engage à accompagner chaque partenaire avec le même niveau d'attention, de transparence et de conseil, quel que soit son niveau d'engagement.** La charte éthique du mécénat et du parrainage de la Ville de Blois rappelle d'ailleurs les différentes règles et principes pour clarifier la démarche (cadre de référence).

En complément, une convention de mécénat ou un contrat de parrainage établie entre les deux parties présentera l'ensemble des caractéristiques du mécénat ou du parrainage selon le cas et précisera les conditions de sa réalisation (montant, action soutenue, calendrier, contreparties prévues, modalités et organisation de la communication, etc.).

Pour répondre à toutes vos questions et vous permettre de construire un partenariat gagnant-gagnant en soutenant les projets de la Ville de Blois, n'hésitez pas à nous contacter.

**LORSQUE
DEUX FORCES
SONT JOINTES,
LEUR EFFICACITÉ
EST DOUBLE.”**

*Isaac Newton, physicien, philosophe,
astronome et mathématicien anglais*

TEMOIGNAGES : VOUS AVEZ LA PAROLE

► Parmi les partenaires engagés aux côtés de la Ville de Blois, certains d'entre eux témoignent de leur politique de mécénat et de parrainage :

CIC-OUEST

Mireille HABY

Directrice Générale CIC Ouest

Pourquoi êtes-vous engagés aux côtés de la Ville de Blois ?

« Banque régionale de proximité, CIC Ouest participe activement au développement de l'économie réelle et à l'attractivité de ses territoires. Culture, sport, éducation, valorisation du patrimoine... c'est dans cette logique, encouragée par sa présence historique à Blois que la banque accompagne régulièrement depuis plus de 20 ans les initiatives de la Ville de Blois (notamment en tant que Grand mécène du château royal de Blois) et celles d'autres acteurs qui participent au rayonnement du territoire. »

Que diriez-vous à une entreprise qui souhaite soutenir la collectivité ?

« Foncez ! C'est une démarche extrêmement enrichissante à tout point de vue, pour votre entreprise, son écosystème et nos territoires. S'engager pour le bien collectif renforce le sens de vos actions et permet de rendre possible les projets utiles au développement et à la dynamique de nos territoires. »



MUTUALE

Julien NOLIERE

Directeur Général de Mutuale

Qu'est-ce qui pousse votre engagement ?

« Deux raisons essentielles nous ont amené à nous engager dans une démarche de parrainage avec la Ville de Blois. La première est que la solidarité est une des valeurs fondatrices de Mutuale. La seconde est que nous sommes la seule mutuelle complémentaire santé à avoir son siège social en Loir-et-Cher et que nous sommes depuis plus de 50 ans dans l'agglomération bloisaise.

De ce partenariat est né une volonté de partager des projets communs pour permettre aux populations ainsi qu'à nos adhérents d'accéder aux moyens culturels, éducatifs et sportifs proposés par la Ville de Blois, tout cela dans un esprit de partage et de solidarité. De plus notre engagement nous amène également à réaliser des initiatives au profit d'associations telles que le Sidaction. »



FONDATION
Sisley-d'Ornano

SISLEY

Philippe d'ORNANO

Président

Que représente pour vous le mécénat ?

« Nous avons créé la Fondation Sisley-d'Ornano en 2007, pour structurer et pousser plus loin nos engagements dans des causes auxquelles nous croyons. Nous agissons dans les secteurs de la solidarité, de la santé, de l'éducation, de la culture ou encore de l'environnement. Nos actions s'intéressent particulièrement à la santé mentale, à la cause des femmes, à l'égalité des chances par l'éducation et au patrimoine culturel.

Sisley est une ETI (entreprise de taille intermédiaire) et, comme souvent pour les entreprises de cette catégorie, notre action de mécénat est pour une bonne partie ancrée territorialement : à Paris, là où est notre siège, nous sommes aux côtés de plusieurs projets culturels, sociaux ou de santé ; et à Blois, où se trouve notre site de production, nous soutenons notamment les travaux de l'église Saint-Nicolas, en finançant la restauration d'un ensemble exceptionnel de vitraux. Conçus par les plus grandes figures de l'Art déco, comme Max Ingrand, ces vitraux sont un témoignage artistique des années cinquante.

Grâce à tous ces projets, nous avons tissé des liens forts et enrichissants avec des acteurs associatifs et des collectivités locales, mais aussi avec d'autres entreprises et fondations, intéressés de s'engager sur les mêmes sujets. Se sentir responsable les uns des autres, associer des acteurs d'origines diverses, amplifier son action en travaillant en réseau... autant d'occasions de rencontres et de collaborations fructueuses. Lorsqu'on est mécène, on croit donner, et finalement on reçoit beaucoup. »

GROUPE
LASNIER

LASNIER BTP

Christophe LASNIER

Co-gérant

Comment se concrétise votre implication locale ?

« L'entreprise Lasnier a toujours été très impliquée dans la rénovation du patrimoine bâti puisque nous avons d'ailleurs très largement contribué à la reconstruction du vieux Blois après la Seconde Guerre mondiale. En tant qu'acteur économique local (l'entreprise fêtera ses 100 ans en 2023) et passionnés d'histoire, nous sommes notamment mécènes de la restauration de 3 grandes statues d'Hommes illustres au château royal de Blois. Le groupe Lasnier est fier de soutenir la Ville de Blois ! »



SRS

Fabrice FOUQUET,

Alexandre et Aurélien GAUTIER

Dirigeants

Pourquoi soutenir Blois ?

« Historiquement installée à Blois, l'entreprise SRS s'est spécialisée dans les revêtements de sols depuis 50 ans. Nous avons développé un réseau d'agences principalement en région Centre mais aussi en Loire-Atlantique et sur le bassin parisien et intervenons dans différents secteurs (santé, aquatique, administration ou commerces). Très fiers de notre territoire, nous sommes engagés aux côtés de clubs sportifs locaux, nous soutenons aussi la Ville de Blois par le biais du mécénat de compétences ou sur des projets événementiels comme le Macadam. »

CONTACT

Ville de Blois

Mission mécénat et partenariats

9 place Saint-Louis 41000 Blois

Maxime BLOT

02 54 44 50 19

06 33 13 47 97

maxime.blot@blois.fr

Retrouvez-nous sur



blois.fr

